

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit Janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 22 Janvier 2016.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 28 – REPRESENTEE : 1.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, MM. BROUTIN Ludovic et COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSEE** : Mme CAMELIN Christine (*pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : MM. MORMANN Nolann et BROUTIN Ludovic.

<b><u>OBJET</u></b> :	<i>Avenant n°1 à la Convention de prestation de service instruction ADS.</i>
-----------------------	--

N° 2016 / 01 / 12

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres en date du 8 Avril 2015 portant création du service commun d'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols ;*

*Vu la convention de prestation de service d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 28 Mai 2015.*

*Vu le projet d'avenant et la note de synthèse adressés aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.*

*Considérant qu'après une année de fonctionnement, il apparaît nécessaire d'apporter quelques ajustements à la convention de prestation de service signée avec la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres.*

*Considérant que ces modifications portent sur deux ajustements rédactionnels simples et l'intégration de l'annexe 3 relative aux éléments informatiques et à la formation qui n'avaient pas pu être finalisés plus tôt.*

*Le Conseil Municipal,*

*APPROUVE les stipulations de l'avenant n°1 à la convention de prestation de service*

.../...

*AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant en cause et la convention ainsi modifiée.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 1<sup>er</sup> Février 2016,  
Le Maire.



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20160128-CM-2016-01-12-  
DE  
Date de télétransmission : 01/02/2016  
Date de réception préfecture : 01/02/2016

Office du Conseil municipal du 28 Janvier 2016  
Délibération n° 2016 / 01 / 12